

actu!

LE JOURNAL

SNUEP



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC
DÉCEMBRE 2025 • N°149



Protection sociale complémentaire

DOSSIER P.7 Rupture des solidarités, prévoyance facultative..., une réforme à rebours du modèle de sécurité sociale que le SNUEP et la FSU défendent.



© Patrice Arnoux

FORMATION SYNDICALE À LIMOGES

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS L'ÉCOLE

Le SNUEP-FSU Limoges a participé au stage académique « S'armer face à l'offensive des IA dans l'Éducation nationale » le mardi 7 octobre. Ce stage, animé par Christophe Cailleaux, co-responsable avec Amélie Hart du groupe numérique du SNES-FSU, rencontre un grand succès dans toutes les académies.

L'introduction de l'IA dans l'École a été rapide et marquante. Il est essentiel de prendre le temps de réfléchir collectivement à la portée de cette transformation, d'en anticiper les conséquences et d'en exiger une maîtrise démocratique. Il existe une corrélation entre la baisse des capacités cognitives, de l'esprit critique et l'usage de l'IA.

Loin d'être un outil d'acquisition de connaissances, favorisant la construction autonome de la pensée, c'est un moyen d'aliénation aux mains et au service des techno-fascistes tels qu'E. Musk, M. Zuckerberg et P. Thiel. Son utilisation est donc politique.

Affranchie du RGPD¹, elle pose aussi des questions éthiques puisqu'elle facilite l'accaparement des données personnelles et se met au service d'un système de surveillance généralisée, avec par exemple le développement des techniques de reconnaissance faciale.

L'enjeu est aussi environnemental, du fait de sa grande consommation d'eau, d'électricité et de métaux.

Le SNUEP-FSU exige la définition de cadres adaptés aux besoins des élèves plutôt qu'une soumission aux pressions du marché. ■

Céline Droal et Christophe Tristan

1. Règlement général de protection des données

LECTURES

Critiques de l'école numérique, Collectif, 2019, Éd. L'Échappée

Apocalypse Nerds, comment les techno-fascistes ont pris le pouvoir, N. Hadjadji et O. Tesquet, 2025, Éd. Divergences

Les prophètes de l'IA, T. Proust, 2024, Éd. Lux Québec

Technopolice, F. Treguer, 2024, Éd. Divergences

Un taylorisme augmenté, J. S. Carbonell, 2025, Éd. Amsterdam

En attendant les robots : enquête sur le travail du clic, A. Casilli, 2021, Éd. Points



EN BREF

Bordeaux : stage Entrée dans le métier

Animé conjointement par le SNUEP-FSU et le SNES-FSU, ce stage a attiré une trentaine de collègues le 16 octobre dernier sur le site de l'INSPÉ de Mérignac. Ont été abordés les conditions d'accueil à l'INSPÉ, le dossier de classement, les droits et devoirs des fonctionnaires et surtout la première mutation. Les collègues ont pu obtenir des réponses à leurs questions et être

accompagné·es dans leur nouvelle fonction d'enseignant·e. ■

Lucille Bergeret

Guyane : tournée sur le Maroni

Sur ce bassin de vie frontalier, le français est rarement la langue maternelle, les communes ne sont accessibles qu'en pirogue, les enseignant·es sont en nombre insuffisant et l'isolement décuple les difficultés. Les SEGPA asséchées en 6^e et les classes Ambition réussite supprimées laissent les élèves sans réponse adaptée et compromettent

leurs chances de réussir au lycée pro. Maripasoula vient d'ailleurs d'en ouvrir un, mais sans atelier ni matériel. Un vrai défi pour apprendre un métier !

La République peine à tenir sur ses marges ultramarines la promesse de l'égalité pour tous ses enfants et ses agent·es. Porter leur parole, répondre à leurs besoins : avec le SNUEP-FSU, le combat continue. ■

Antoine Plancke

Normandie : stage PSC

Environ 80 militant·es de syndicats de la FSU,

notamment du SNUEP, ont participé au stage sur la PSC¹ organisé par la FSU Normandie le 7 octobre dernier au lycée Malherbe de Caen. Émilie Moreau, de la FSU-SNUipp, a rappelé l'histoire de la Sécurité sociale, les mandats de la FSU sur la protection sociale et expliqué les nouveautés de la PSC qui prendra effet en mai 2026. Les militant·es formé·es pourront ainsi répondre aux multiples questions posées sur ce sujet. Les prochains stages seront ouverts aux adhérent·es et sympathisant·es. ■

Estelle Pouilly

1. Protection sociale complémentaire

SOMMAIRE

VIE SYNDICALE P2

Limoges : l'intelligence artificielle dans l'école

ACTUALITÉ P4 À 6

Échec du parcours Y, le ministre charge les PLP • La Sécurité sociale attaquée • Baisse importante du budget du ministère du Travail • Écrans noirs dans les Hauts-de-France

DOSSIER P7 À 10

Protection sociale complémentaire

MÉTIERS P11

AED : essentiel·les, mais maltraité·es • Bientôt un plan handicap ?

POLITIQUES ÉDUCATIVES P12 & 13

Les pratiques enseignantes instrumentalisées

GRAND ANGLE P14 & 15

La santé mentale des adolescent·es : enjeu majeur pour l'école

© Marie-Caroline Guérin

Les services publics sont exsangues mais le gouvernement, la droite et le Rassemblement national se sont opposés aux amendements permettant d'instaurer la taxe Zucman, pourtant synonyme de plus de justice fiscale.

BUDGET AUSTÉRITAIRE CONTRE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Ces mesures traduisent une même orientation : faire supporter l'effort budgétaire aux salarié·es, aux retraité·es et aux plus fragiles.



Le gouvernement ne fait pas de l'Éducation nationale sa priorité. Les annonces de créations de postes ne trompent personne : le ministre l'a reconnu, il s'agit uniquement d'un effet mécanique lié à la réforme de la formation initiale des enseignant·es. Pendant deux ans, deux concours – au niveau licence (L3) et au niveau master (M2) – coexisteront, créant artificiellement des postes de stagiaires. Une illusion budgétaire, sans création réelle d'emplois pérennes.

Sans ce trompe-l'œil, le bilan serait tout autre : 4 018 suppressions de postes dans l'Éducation nationale, dont 1 365 dans le second degré. L'argument démographique avancé pour justifier ces coupes ne tient pas. Pour retrouver le taux d'encadrement de 2017, il faudrait au contraire créer plusieurs milliers de postes. Quant aux 1 200 emplois d'AESH annoncés, ils demeurent très insuffisants face aux besoins réels des élèves et des équipes.

Quelle que soit la version finale, ce budget 2026 s'inscrit dans la continuité d'une politique d'austérité : gel de la valeur du point d'indice, et donc baisse du pouvoir d'achat des agent·es publics, projet de gel des pensions et prestations sociales, doublement des franchises médicales, suppression de milliers de postes dans les services publics...

Ces mesures traduisent une même orientation : faire supporter l'effort budgétaire aux salarié·es, aux retraité·es et aux plus fragiles, pour préserver les grandes entreprises et les plus favorisé·es. Ce choix affaiblit l'État social, fragilise les services publics et accroît les inégalités.

Face à cette politique injuste, le SNUeP et la FSU sont mobilisés pour l'obtention des moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation, pour la revalorisation des carrières et pour une école plus égalitaire et plus ambitieuse pour toutes et tous. ■

Catherine Jaunet

Co-secrétaire nationale

RETOUR VERS LE FUTUR

ÉCHEC DU PARCOURS Y, LE MINISTRE CHARGE LES PLP



© Marie-Caroline Guérin

Dès son premier déplacement en lycée professionnel, le 7 novembre à Paris, le ministre a voulu clore tout débat en affirmant qu'aucun changement ne serait apporté à la terminale bac pro pour la rentrée 2026. Aucun argument de fond n'a été avancé sinon la prétendue volonté d'éviter l'instabilité et de laisser le temps à la réforme de s'installer.

Une telle annonce n'a rien de surprenant : en tant qu'ancien Directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesc), numéro deux du ministère, de 2019 à 2024, il a piloté les deux dernières réformes de la voie professionnelle. Le ministre se contredit déjà dans ses arguments puisque l'instabilité provient de ces deux chamboulements imposés en cinq ans et des discours à charge contre le lycée professionnel. D'autres réformes ont pourtant connu un rapide rétro-pédalage : celle du LGT par exemple a été réaménagée et les examens finalement rétablis en juin.

LES PLP NE SONT PAS EN CAUSE

Plutôt que de parler d'« absentéisme » pour dépeindre la période du parcours différencié, le ministère préfère évoquer « l'évaporation des jeunes ». Et pour cause, en demandant de « laisser les équipes trouver les bons leviers localement par rapport à ce que sont leurs élèves », implicitement le ministre reporte la faute sur les personnels des lycées professionnels. Une mise en cause inacceptable pour le SNUEP-FSU.

Pour le printemps 2026, le ministère s'obstine seul, sans constat partagé avec les syndicats, refusant d'ailleurs de publier le rapport de l'inspection générale sur le parcours différencié. Un nouvel exemple de gestion publique : exiger sans donner les moyens de réussir.

Dès novembre, le SNUEP-FSU a rappelé au ministre ses exigences : le rétablissement des examens en juin et l'abrogation du parcours Y. ■

Axel Benoist

Septième ministre de l'Éducation nationale depuis 2022, Édouard Geffray a officié au ministère de 2017 à 2024. Il a donc sa part de responsabilité dans la situation « inquiétante » de l'école et notamment des lycées pros. Pourtant, il ne souhaite pas changer de cap et culpabilise les personnels.

BON À SAVOIR

Parcours personnalisé 2026

Le parcours différencié, devenu personnalisé, sera encore plus chaotique en 2026 qu'il ne l'était en 2025. L'arrêté paru le 14 novembre ne définit aucun volume horaire. Avec l'absence de programme, la responsabilité des quatre semaines concluant l'année scolaire est entièrement renvoyée aux établissements et aux PLP qui seront pourtant mobilisés pour les examens et jurys. À l'impossible nul n'est tenu ! ■

Franck Feras

S'INFORMER

Toujours plus d'élèves en voie pro

Selon la DEPP, à la rentrée 2025, 661 600 élèves sont scolarisés dans la voie pro (hors apprentis), soit 11 500 de plus qu'en 2024 (+ 1,8 %). Cette hausse s'inscrit dans la continuité de celles de 2024 et 2023. Les formations au CAP sont les plus concernées, mais aussi la première et terminale bac pro grâce à une diminution des sorties en cours de formation. L'effectif est plus stable en seconde bac pro à cause d'une baisse du taux de passage de la 3^e vers cette classe. Après les 220 suppressions de 2024, 221 nouvelles suppressions de postes ont été programmées dans les LP au budget 2025, alors même que cette progression d'ensemble était prévue. ■

F. F.



© Michel Angot



DANS L'ACTION

Retraité-es mobilisé-es

La mobilisation des retraité-es du 6 novembre dernier contre les mesures antisociales du gouvernement a été un succès. À cette action s'ajoute une lettre adressée à toutes les parlementaires et à chaque préfet. Les retraité-es continueront d'être présent-es dans les prochaines actions pour exiger une meilleure justice sociale et fiscale aux côtés de leurs camarades actifs et actives.

BUDGET 2026

La Sécurité sociale attaquée

Les déserts médicaux progressent, les hôpitaux s'effondrent, mais le projet de budget 2026 de la Sécurité sociale vise à la déshabiller davantage, au prétexte d'un déficit pourtant construit de toutes pièces.

Le non-recours au 49.3 et le sprint imposé aux parlementaires empêchent de préjuger précisément du contenu final de la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Reste que les quelques

aménagements possiblement retenus par le gouvernement n'infléchiront en rien l'attaque contre la Sécurité sociale.

La crise de notre système de santé s'aggrave d'année en année et pourtant le gouvernement veut imposer plus de 7 milliards d'euros de coupes. Il envisage une augmentation d'1,6 % des dépenses de l'Assurance maladie après les + 3,3 % en 2024 et + 3,6 % en 2025. Le reste à charge et les cotisations des mutuelles augmenteront. Certain-es renonceront à des soins.

MALADES ET MÉNAGES PASSENT À LA CAISSE

Les attaques sont multiples : extension et doublement des forfaits et franchises médicales (jusqu'à 250 € à payer en plus par an sans prise en charge par les mutuelles), réduction des droits relatifs aux affections de longue durée (ALD), premier arrêt maladie limité à quinze jours, augmentation des taxes sur les mutuelles pour financer le décalage de la réforme des retraites (sans la remettre en cause ni même la suspendre)...

Le déficit de la Sécurité sociale n'est pas une fatalité mais le résultat de politiques d'exonérations amplifiées par E. Macron. Les malades ne sont pas coupables. En finir avec les exonérations, augmenter les salaires, gagner l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : les ressources existent bien pour financer un système solidaire et juste. ■

Axel Benoist



© Marie-Caroline Guérin

Baisse importante du budget du ministère du Travail

Avec environ 3 milliards d'euros d'économies envisagées, le projet de budget 2026 du ministère du Travail annonce d'importantes coupes pour réduire les dépenses publiques. Tous les programmes liés aux politiques de l'emploi et à la formation professionnelle, quels que soient les publics, sont concernés.

Le volet « Développement des compétences par l'alternance » chute de 28 % et perd 1,2 milliard d'euros tandis que le volet « Aides aux employeurs d'apprentis » chute de près de 30 % en perdant 1 milliard d'euros. Les paramètres de la future aide ne sont pas connus à ce jour.

Après avoir fortement soutenu l'apprentissage en finançant les organismes de formation privés, le gouvernement commence à fermer les vannes et le nombre d'apprenti-es va mécaniquement rapidement diminuer. Mais, faute d'autres possibilités, de nombreuses et nombreux étudiant-es risquent de se retrouver sans solution.

Pour le SNUEP-FSU, il serait temps que l'argent public serve exclusivement au financement et au développement des établissements et universités publics. ■

Jérôme Dammerey

EN BREF

Réforme du recrutement

Le ministère déploie la nouvelle réforme des concours sans que soient encore définis tous les éléments de sa mise en œuvre. Situation ubuesque : un groupe de travail s'est tenu le 15 octobre sur les référentiels des nouveaux masters enseignement et éducation (M2E) alors que les inscriptions étaient déjà ouvertes. On demande aux candidat-es de se projeter dans un concours quand les conditions de formation ne sont pas connues. Aberrant ! La FSU a quitté ce GT dont la durée était fixée à 2 heures pour présenter 30 référentiels dont 5 concernaient les PLP. Elle dénonce l'absurdité d'une mise en œuvre précipitée, vrai repoussoir à candidat-es. Signe qu'ils et elles ne se précipitent pas : le ministère a rallongé les délais d'inscription, une fois de plus... ■

F. M.

École inclusive sans moyens et sous pression



© Marie-Caroline Guérin

Loin de l'affichage d'une école 100 % inclusive, 44 000 élèves n'ont toujours pas leur AESH. Les services gèrent la pénurie en partageant les heures entre plusieurs jeunes. Aucune n'a l'accompagnement correspondant à sa notification. Une inclusion réussie nécessite de la concertation. Or, cela s'ajoute au temps de travail des PLP qui croulent déjà sous le poids des Gevasco et des dossiers d'aménagements d'examens, à remplir sans formation. Recollement des réponses des collègues et bilan pour les ESS¹ viennent alourdir les tâches des professeur-es principaux. ■

Cécile Chéné

1. Equipes de suivi de scolarisation

OUTILS NUMÉRIQUES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Écrans noirs dans les Hauts-de-France

Une cyberattaque a frappé les serveurs de la Région Hauts-de-France qui abritent les données de tous les lycées, entraînant pagaille et pertes irréversibles.



© Marie-Caroline Guérin

Le vendredi 10 octobre, tous les lycées de la Région ont reçu l'ordre d'éteindre d'urgence tous les ordinateurs. Conséquences immédiates de cette cyberattaque : des collègues dans l'incapacité d'utiliser les ordinateurs de leur salle de classe, de faire l'appel, de vidéo-projecter, de faire des photocopies, d'accéder à leurs cours stockés sur les serveurs. Pour les personnels administratifs, la situation, identique, a engendré des inquiétudes sur le paiement des AED, des bourses, des factures et sur le fonctionnement courant des établissements.

Depuis, deux CSA¹ exceptionnels communs aux académies de Lille et d'Amiens se sont tenus. Les pirates ont agi via un ransomware cryptant tous les serveurs Région et aspirant des données. Si l'administration se veut rassurante, le climat reste anxiogène : la nature des données volées est inconnue et celles stockées sur le réseau (les cours par exemple) sont perdues et ne seront pas récupérées.

Comme pour le Covid, les équipes se sont retrouvées seules face à cette crise. Elles ont dû improviser pour pallier les dysfonctionnements et les choix imposés par la Région (ordinateur personnel, appel sur smartphone, etc.). Si la situation semblait stabilisée à la rentrée, les lycées vont continuer à fonctionner de longues semaines de façon dégradée avant un éventuel retour à la normale. Pour le SNUEP-FSU, cela n'est pas acceptable ! ■

Fabien Mélanie

1. Comités sociaux d'administration

CHIFFRE CLÉ

87 000

C'EST LE NOMBRE DE POSTES INFORMATIQUES ADMINISTRATIFS ET PÉDAGOGIQUES À VÉRIFIER DANS TOUS LES LYCÉES ET LYCÉES PROFESSIONNELS DÉPENDANT DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE.





© Richard Villalon

DOSSIER

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

En février 2021, une réforme profonde de la protection sociale complémentaire des agent-es de la Fonction publique a été lancée par voie d'ordonnance. Le SNUEP et la FSU ne l'ont pas approuvée, contrairement à d'autres organisations qui, pour certaines, tentent aujourd'hui de faire croire le contraire. Si, avec cette réforme, notre employeur participe en partie à notre complémentaire santé, le législateur, à rebours du modèle de Sécurité sociale que nous défendons, souhaite en finir avec la liberté de choix et surtout développer davantage l'assuranciel au détriment des solidarités.

Dossier réalisé par : Axel Benoist, Muriel Billaux, Coralie Raveau

“ Alors que les retraité-es ont besoin de plus de soins, la réforme éloigne du principe fondamental de la Sécurité sociale qui veut que chacun-e cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins.

C'est avec la loi de Transformation de la fonction publique de 2019 que le gouvernement a été habilité à réformer en profondeur la protection sociale complémentaire des agent-es. Le gouvernement a alors imposé une réforme créant une obligation de participation financière des employeurs publics au financement de la couverture complémentaire en santé de leurs agent-es uniquement, excluant ainsi les retraité-es. En contrepartie, il a instauré une obligation d'adhésion à un contrat en santé. Un opérateur est sélectionné par chaque ministère, après appel d'offre et mise en concurrence des organismes complémentaires (mutuelles et assurances). C'est le principe du marché qui s'applique et avec obligation d'avoir une mutuelle.

Notre ministère, regroupé avec celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche et celui de la Jeunesse et des Sports, doit couvrir près d'1,7 million d'agent-es. Conjoint-es, enfants et



retraité-es pouvant s'ajouter, le total dépasserait alors 3 millions de personnes à couvrir, soit le plus grand marché assurantiel d'Europe. Une manne qui peut attiser les convoitises financières, au détriment des soins et de la prévoyance.

Réduire les inégalités

Début 2022, après plusieurs mois de négociations, un accord interministériel sur la complémentaire santé des agent-es de l'État a été signé par l'ensemble des organisations syndicales. Une signature qui ne valide pas la réforme, puisqu'elle a été imposée, mais qui permet de contraindre les ministères de

financer à 50 % le coût d'un panier de prestations d'un niveau supérieur au panier minimal du code de la Sécu. La participation ne se limite plus alors aux 15 €.

Sous la pression des organisations syndicales, un mécanisme de solidarité avec les retraité-es, exclu-es de la participation de l'employeur, a été institué. Il est moins défavorable que ce qui existe pour les retraité-es du privé, car il fixe un plafond de cotisations qui ne pourra pas être modifié après 75 ans, et empêche l'opérateur choisi par le ministère de refuser une adhésion dans la première année à la retraite. Ce dispositif reste toutefois insuffisant. Alors que les retraité-es ont besoin de plus de

soins, la réforme éloigne du principe fondamental de la Sécurité sociale qui veut que chacun-e cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins.

Lors des négociations avec notre ministère en 2023, la FSU et ses syndicats ont œuvré pour tenter d'améliorer les solidarités. Si le ministère a refusé de rehausser le socle du panier de soin, il a accepté de participer à l'amélioration de la couverture via deux options (50 % du coût dans la limite de 5 €). Il a également concédé des avancées en matière de solidarités (enfants, progressivité pour les retraité-es, fonds d'aides et d'accompagnement...) ainsi qu'une meilleure continuité des droits en cas de fin de fonction, notamment pour les contractuel·les. Le renforcement du dentaire et de l'optique est ainsi possible à un coût limité (3,62 € par mois pour les agent-es).

Pour le couplage de la prévoyance

Les ordonnances de février 2021 ont imposé une rupture entre la couverture en santé (frais de soins) et la couverture en prévoyance (incapacité de travail, invalidité, décès), en rendant dans le même temps cette dernière facultative. Ce découplage des risques, dénoncé dès le début par le SNUEP et la FSU, démutualise les coûts et risque de créer une inégalité de protection : les agent-es les plus exposé-es aux risques, et donc ayant le plus besoin de prévoyance, pourraient y renoncer en raison de son coût ou de son caractère facultatif.

Nouveaux droits

Dans l'accord interministériel en santé de 2022, les organisations syndicales ont obtenu l'ouverture d'une négociation sur la prévoyance pour renforcer les droits statutaires et définir les garanties complémentaires, la participation financière des employeurs et les conditions d'adhésion des agent-es. L'accord conclu en 2023 crée de nouveaux droits statutaires importants et permet de préserver le congé longue durée (CLD), plus protecteur, alors que l'administration souhaitait initialement fusionner les CLM et CLD.

Pour les fonctionnaires, le maintien de la rémunération en congé de longue maladie (CLM) inclut désormais l'indemnitaire (à hauteur de 30 % la première année), alors qu'il ne portait auparavant



© Patrick Bernard

“ Par l'abandon des solidarités entre les générations et pour toutes et tous, la mise en place de la PSC a l'objectif de remettre en cause le principe de la Sécurité sociale, dont nous fêtons le 80^e anniversaire. L'individualisme serait le nouveau modèle dicté par des choix financiers. Santé et prévoyance seront traitées selon les moyens financiers de chacun-e et non selon ses besoins.

Les agent-es retraité-es devront choisir entre acquitter le « reste à charge » lié à leurs soins ou souscrire une complémentaire.

Gérard Blancheteau, PLP retraité



EN DÉTAIL...

Dispenses d'adhésions et possibilités d'adhésion pour la famille



© Axel Benoist

Si la complémentaire santé collective (MGEN-CNP) est obligatoire pour tou·tes les fonctionnaires et les contractuel·les, des dispenses sont possibles : agent·es couvert·es par la C2S¹, par la couverture santé collective de leur conjoint·e, en CDD déjà couvert·es individuellement. Si un contrat individuel précède la mise en place du contrat collectif, une dispense est possible jusqu'à la date anniversaire de ce contrat.

Ce sont les agent·es qui doivent en faire la demande lors de la période d'affiliation. À défaut, ils et elles seront affilié·es à la MGEN-CNP au niveau socle mais pourront également rejoindre à tout moment le contrat collectif.

À ce contrat peuvent être associé·es des ayant·es droit sans la participation du ministère. Sont considéré·es ayant·es droit : le / la conjoint·e marié·e, pacsé·e ou en concubinage, les enfants (y compris de leur conjoint·e) s'ils ont moins de 21 ans ou moins de 25 ans et en études, apprentissage ou au chômage, et sans condition d'âge pour les enfants en situation de handicap. Les ayant·es droit auront automatiquement les mêmes options que l'agent·e. ■

1. Complémentaire santé solidaire

que sur l'indiciaire. Pour les deuxième et troisième années de CLM, la prise en charge passe de 50 % de l'indiciaire seul à 60 % de l'indiciaire et de l'indemnitaire réunis. Avec la couverture complémentaire facultative négociée début 2024 dans notre ministère, cette prise en charge atteindra 80 %.

Pour les contractuel·les, quatre mois d'ancienneté suffisent, contre trois ans auparavant, pour avoir droit au congé grave maladie. Pour les congés maladie ordinaire, la durée et les niveaux de maintien de rémunération par l'employeur sont alignés sur ceux des fonctionnaires dans les mêmes conditions d'ancienneté.

D'autres droits statutaires ont été obtenus : un capital décès, sans condition d'âge, pour l'ensemble des agent·es fonctionnaires comme contractuel·les, et une rente éducation pour orphelin·e d'agent·es décédé·es en activité.

Se couvrir des accidents

L'accord prévoyance obtenu en 2023 permet de souscrire à un contrat collectif en prévoyance en même temps que le contrat santé, avec entrée en vigueur également en mai 2026. L'adhésion et la couverture ne peuvent pas être conditionnées à l'âge ou à l'état de santé, à condition de souscrire dans les six mois. Ce contrat comprendra une couverture « socle » pour les congés longue maladie, l'invalidité et un capital décès, ainsi qu'une couverture optionnelle quoiqu'indispensable, pour les CMO, les CLD et la couverture transitoire de l'invalidité. La tarification, à laquelle le ministère participera à hauteur de 7 euros par mois, dépendra de la rémunération et non du risque. Un point positif qui montre que la solidarité reste possible. ■



BON À SAVOIR

Un peu de solidarité obtenue

La FSU a réussi à intégrer de la solidarité dans le montant des cotisations des agent·es. En plus d'une part forfaitaire de 15,08 € (20 % de la cotisation d'équilibre fixée à 75,40 € en 2026), la cotisation contient une part variable allant de 8 à 32 € selon la rémunération (dans la limite de 3925 € brut mensuel). C'est aussi le cas pour les enfants avec une dégressivité et la gratuité à partir du 3^e enfant.



CHIFFRES CLÉS

50 %

Le ministère prend en charge la moitié de la cotisation d'équilibre. Pour 2026, cette participation s'élève à 37,70 € mensuels, la cotisation d'équilibre étant fixée à 75,40 €.

7 €

Chaque agent·e bénéficiera d'une participation de 7 € à la complémentaire prévoyance uniquement s'il ou elle adhère au contrat collectif MGEN-CNP-MAGE.

100 %

À rebours des remboursements, le SNUEP et la FSU revendiquent le remboursement à 100 % des soins prescrits, le « 100 % Sécu » !

REPÈRES

La FSU a dénoncé cette réforme qui instaure une rupture des solidarités entre les personnels en activité et les retraité-es, mais elle s'est aussi engagée dans une longue négociation pour en limiter les effets délétères sur les personnels et tenter de gagner de nouveaux droits notamment pour la prévoyance (CLM, invalidité, décès).



L'adhésion au contrat collectif santé (MGEN-CNP) est obligatoire. L'accord interministériel de 2022 a fixé un panier de prestations de haut niveau et permis l'adhésion sans condition des retraité-es la première année. Avec l'accord de 2024 dans notre ministère, l'option A permet une amélioration au coût raisonnable de 3,65 €.



Si l'adhésion au contrat collectif prévoyance (MGEN-CNP-MAGE) est facultative, il reste primordial de se prémunir face aux accidents de la vie, notamment en cas d'arrêt maladie long, pour limiter la baisse de revenus. Seule l'adhésion au contrat choisi par le ministère permet de bénéficier de l'aide de 7 €.



Pour le SNUEP, avec la FSU, c'est le remboursement à 100 % par la Sécu des soins prescrits qui assurera de véritables solidarités. Le financement de cette Sécurité sociale de haut niveau est possible. Le couplage santé-prévoyance est indispensable pour mutualiser les coûts et limiter le non-recours à la prévoyance.

Le SNUEP et la FSU mobilisés

Face à une réforme imposée de force par les gouvernements, la FSU a œuvré pour limiter les reculs des droits des personnels et tenter d'en obtenir de nouveaux.

Traitement brut mensuel	1 000	1 500	2 000	2 500	3 000	3 500	3 925
Santé Socle + option A	28	32	36	40	45	49	52
Prévoyance Socle + option A	8,80	16,70	24,60	32,50	40,40	48,30	56,20
Total	≈ 36,80	≈ 48,70	≈ 60,60	≈ 72,50	≈ 85,40	≈ 97,30	≈ 108,20



BON À SAVOIR

Quels coûts et quels modes de paiements ?

Pour les agent-es, le coût de l'adhésion obligatoire à la protection complémentaire en santé variera de 23 à 47 € par mois en 2026 selon les revenus bruts. Cette cotisation sera prélevée sur la paie. Les options et la prévoyance le seront sur le compte bancaire (obligation de fournir un RIB).



Exemples de montants de cotisations mensuelles pour un-e agent-e en 2026 (en €, participation employeur déduite)

Sans accord sur la protection complémentaire en santé dans la Fonction publique d'État en 2022, les ministères auraient choisi seuls les opérateurs et sans envisager la moindre solidarité envers les enfants et les retraité-es, même si, pour ces dernier-es, la part de solidarité obtenue demeure très insuffisante.

Cet accord a surtout permis de fixer des remboursements complémentaires (« couverture socle ») supérieurs au minimum de remboursement de la Sécurité sociale (panier ANI). Sans lui, la participation du ministère se serait limitée à 15 € (50 % du panier ANI), au lieu des 37,70 € acquis pour 2026.

La FSU, attachée au couplage santé-prévoyance, a obtenu que l'accord santé de 2022 impose une négociation interministérielle sur la prévoyance. Elle s'est investie dans cette négociation prévoyance pour obtenir des avancées statutaires, éviter des reculs et forcer l'employeur à proposer une couverture collective.

Au ministère de l'Éducation nationale, l'accord conclu en 2024 ouvre désormais de manière structurante la perspective d'un véritable couplage des régimes collectifs « santé » et « prévoyance », une revendication forte de la FSU. ■

EN BREF

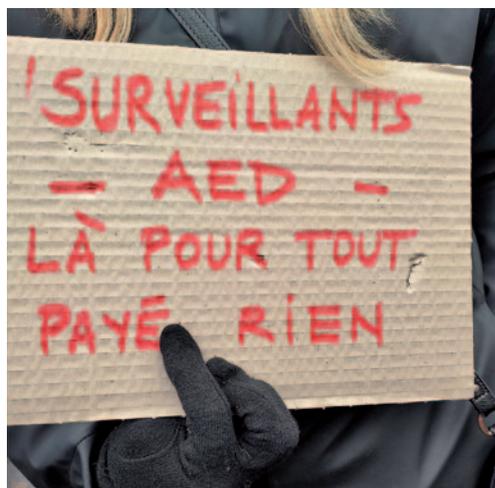
Bientôt un plan handicap ?



Un plan handicap est en cours d'élaboration pour toute la Fonction publique d'État. Il vise en plusieurs axes à l'amélioration du recrutement de fonctionnaires en situation de handicap ainsi qu'à leur maintien dans l'emploi. Pour cela, les préconisations des médecins du travail doivent être respectées et donner lieu à d'indispensables adaptations aux postes de travail. Il faut donc qu'un budget couvrant l'ensemble des besoins soit mis en place. Pour la FSU, si le mode de recrutement est bien sûr perfectible, il est aussi du devoir de l'administration d'accorder de bonnes conditions de travail à l'ensemble des agent-es, a fortiori pour les personnes en situation de handicap. Ce plan devrait être mis en place au début de l'année 2026 pour une durée de 4 ans. En attendant, un guide handicap réalisé par la FSU peut vous aider à trouver les réponses à vos questions sur les deux voies de recrutement et le maintien dans l'emploi. ■

Coralie Raveau

AED : essentiel-les, mais maltraité-es



© Marie-Caroline Guérin

Au détriment du dialogue social, un nouveau cadre de gestion régressif portant sur les conditions d'emploi et de rémunération des AED a été imposé mi-septembre.

Le SNUEP-FSU dénonce le coup de force du ministère qui a rédigé un texte réglementaire unilatéral ne prenant pas en compte les revendications des représentant-es des personnels AED.

Les conditions d'accès au CDI sont opaques car elles laissent une

large marge de manœuvre aux services académiques, tout en rognant les droits des collègues. Une rupture d'égalité entre les agent-es s'installe alors, dans la mesure où « *la conclusion d'un CDI ne présente pas un caractère automatique* » : c'est donc au bon vouloir de l'administration.

Les conditions d'exercice des AED vont de mal en pis avec la possibilité de multiplier les services partagés qui engendrent un millefeuille hiérarchique. À cela s'ajoute une méthode de Nouveau Management Public qui va accélérer les risques psycho-sociaux.

Les conditions de rémunération des AED ne sont pas à la hauteur des enjeux : toutes les négociations sont renvoyées au local, sans aucune orientation nationale qui tendrait vers une revalorisation de cette fonction essentielle dans un établissement scolaire.

Le SNUEP-FSU rappelle que la formation est un droit des agent-es qui incombe à l'employeur. En outre, il exige un nouveau cadre de gestion respectueux du dialogue social avec de meilleures conditions d'emploi et de rémunération des AED. ■

C. R.

Abdoul Faye



DANS L'ACTION

Mobiliser pour un statut d'AESH

Au printemps 2025, une intersyndicale s'est organisée afin d'obtenir un statut d'AESH de catégorie B. La pétition en ligne, qui compte à ce jour plus de 80 000 signatures, sera transmise aux ministres de l'Éducation nationale et de l'Agriculture lors d'une audience. Faute de travaux engagés sur l'école inclusive, la FSU a interpellé le ministre en CSA ministériel pour réclamer plus de moyens.

INTER 2026 : Vérification des barèmes !

Le serveur SIAM est fermé, vous avez transmis vos confirmations et justificatifs au rectorat. Mais ce n'est pas terminé. Avant les résultats début mars, une nouvelle phase ouvrira mi-janvier. Il faudra impérativement vous reconnecter à SIAM pour vérifier le barème retenu pour votre demande de participation au mouvement. En cas d'erreur, vous pourrez alors faire un recours. Afin d'être guidé-e dans la vérification de votre barème ou pour faire un recours, contactez votre section académique du SNUEP-FSU ou les commissaires paritaires nationaux sur capn@snupep.fr. Attention : le barème final sera affiché le 31 janvier. Aucun recours ne sera recevable au-delà du 30. ■

Frédéric Allègre

La liberté pédagogique est un principe fondateur de l'enseignement en démocratie. Elle garantit l'indépendance du savoir et de sa transmission. L'enseignant-e construit son travail. Or, les multiples réformes visent à détruire ce métier pour le remplacer par celui d'exécutant-e.

“ Quand on fait cette réforme de la formation c'est pour les Français, et c'est notamment pour l'emploi des jeunes, c'est ça le sujet fondamental !

J.-M. Blanquer, ministre de l'Éducation nationale sur sa réforme du lycée professionnel, *France Inter* le 28 mars 2019



S'INFORMER

Quelle vision le SNUEP-FSU porte-t-il ?

Si le SNUEP-FSU défend avec ténacité la liberté pédagogique, c'est parce qu'il constate de plus en plus de tentatives visant à imposer des pratiques, parfois qualifiées de « bonnes » sans la moindre preuve. Ces tentatives ne sont pas toutes innocentes et relèvent en réalité parfois plus de l'idéologie que de la pédagogie. La normalisation et la standardisation des pratiques pédagogiques génère, à terme, des économies sur la formation des ouvrier-es et des employé-es, dont les tâches professionnelles sont perçues, à tort, comme simples, reproductibles et interchangeables par le pouvoir en place. Le SNUEP-FSU prône, quant à lui, une formation professionnelle initiale émancipatrice qui garantisse à toutes un premier niveau de qualification par un diplôme et l'acquisition d'une culture commune dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. ■

Franck Feras

LES PRATIQUES ENSEIGNANTES INSTRUMENTALISÉES



© Marie-Caroline Guérin

Depuis le ministère Blanquer, le rythme des réformes en LP est de plus en plus effréné. Elles sont accompagnées d'une multiplication d'injonctions déclinées en vadémécums, guides, FAQ, et autres ressources Éduscol, visant à standardiser les pratiques des enseignant-es. Nous sommes noyé-es sous un flot de prescriptions, souvent sans réel cadre réglementaire.

Dans le même temps, la pression de performances à atteindre pèse de plus en plus. L'apparition des CCF avait déjà permis d'individualiser notre responsabilité, puis les indicateurs ont proliféré. On évalue les établissements scolaires, on les classe. Les évaluations des élèves deviennent le moyen d'encadrer davantage notre travail : tests d'entrée en seconde, test Pisa, évaluations des compétences transversales... Elles se multiplient, au détriment du temps d'enseignement, déjà fortement réduit par les réformes elles-mêmes. Les résultats aux examens sont disséqués à la pré-rentrée et en conseil pédagogique. Ils sont comparés aux moyennes annuelles et deviennent des moyens de pression.

Refus de toute critique

En 2018, Blanquer mettait en place le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale. Une vision simpliste et dévoyée des neurosciences était alors mise au service d'une vision politique de l'école : l'interprétation des difficultés scolaires comme résultant de troubles neurodéveloppementaux permet de faire abstraction des inégalités sociales.

À présent, l'intrusion de l'IA est de plus en plus forte. Capable de corriger les copies et de produire des activités et des évaluations, elle intervient également dans les processus d'orientation des élèves par le biais d'algorithmes. Encore une fois, s'y opposer revient à passer pour un-e réactionnaire : elle est présentée comme un outil indispensable et révolutionnaire, au nom du progrès en marche.

“ ...ils [les élèves] effectueront six semaines de stage pour que ce stage devienne en quelque sorte leur premier emploi.

C. Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels sur le parcours différencié « insertion », Conférence de presse 22 novembre 2023

Dénaturer l'école

En s'attaquant à la liberté pédagogique, on supprime le sens même du métier. Ainsi, les sociologues S. Broccholichi et S. Garcia ont écrit dans *Sociétés Contemporaines* : « le rythme élevé des salves de prescriptions nouvelles et de réformes imposées aux enseignants traduit une stratégie délibérée de déstabilisation de leurs routines et de fragilisation de leur culture professionnelle, dans une offensive systématique contre la résistance des salariés inspirée par des théories du management des prescripteurs ».

Le manque d'attractivité du métier d'enseignant-e facilite alors sa contractualisation. L'idéal ultra-libéral pour l'école est celui du marché : un établissement autonome avec des enseignant-es soumis-es à une direction qui les recrute et les manage.

L'élève en est la première victime. Un enseignement standardisé, confié à des exécutant-es au statut précaire, ne peut que calibrer et trier la jeunesse, et non la former. Celles et ceux qui ne pourront correspondre aux « prompts » iront grossir les rangs des candidat-es aux dispositifs d'insertion, de stages en emplois précaires, au service des besoins des entreprises. ■

Céline Droal

ET AUSSI

Réformes et insertion

Un rapport de l'Assemblée nationale de juillet 2025 sur les impacts des réformes successives du bac pro confirme : « Les conditions d'accès à l'emploi des jeunes sortant d'un bac pro se sont continuellement dégradées depuis le début des années 2010 ».

Le taux d'emploi à 6 mois était de 54,5 % en 2011 « contre 45 % en 2022 ».

Même tendance pour les CAP, pour lesquels il est passé de 38,7 % à 29 %.

Et la baisse se confirme en 2023 selon le RERS¹ 2025. La généralisation du bac pro 3 ans en 2009 avec la perte d'une année d'études a eu un impact immédiat : le taux d'insertion professionnelle à 6 mois a chuté dès la session 2012 sans jamais retrouver son niveau de 2010.

Parallèlement, le taux de poursuite d'études a progressé ; si l'obtention du diplôme reste déterminante pour l'accès à l'emploi, sa valeur favorise l'occupation d'un emploi à durée indéterminée.

Face à ces constats, le SNUEP-FSU continue de revendiquer le retour à un bac pro en 4 ans et l'élévation globale du niveau de qualification. ■

Cécile Amalric

1. Repères et références statistiques, Ministère de l'Éducation nationale



LE SAVIEZ-VOUS ?



© Marie-Caroline Guérin

Stratégie du numérique pour l'éducation

Le ministère met à jour sa stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027, en actualisant les objectifs, notamment en prenant en compte l'IA dans les usages des personnels, des enseignant-es et des élèves. Sa finalité serait de « promouvoir un numérique raisonné, innovant et exigeant, au service de la communauté éducative et de la réussite des élèves ». Le problème de fond est que ce document n'a jamais réellement été discuté avec les syndicats, ni sur ses axes ni sur ses objectifs. Or, le développement du numérique, dont celui de l'IA, exige une réflexion approfondie sur ses usages, les moyens mis en œuvre et les conséquences de son déploiement. Pour le SNUEP-FSU, les enseignant-es, dans le cadre de leur liberté pédagogique, doivent pouvoir choisir d'utiliser ou non le numérique. Le ministère doit évaluer la plus-value de son utilisation, tant pour les conditions de travail que d'apprentissage des élèves. Il devrait aussi intégrer explicitement le développement du numérique dans la lutte contre toutes les inégalités, alors même que l'on sait que cet essor en crée lui-même de nouvelles formes. ■

Jérôme Dammerey

L'école ne peut se contenter d'un simple affichage ministériel sur la question cruciale de la santé mentale des jeunes. Elle ne peut être laissée à la seule bonne volonté des équipes. L'école a un rôle clé, mais elle doit disposer de moyens réels pour prévenir et accompagner.

S'INFORMER

Violences sexuelles faites aux jeunes



Analyser la dégradation de la santé mentale des jeunes, c'est aussi en identifier les causes. Parmi elles, les violences sexuelles sont documentées mais dramatiquement ignorées par les pouvoirs publics. Chaque année, environ 160 000 enfants, dont 81 % de filles, sont victimes de violences sexuelles. Seule une victime sur quatre en parle et moins d'une plainte sur dix aboutit à une condamnation. L'EVARS est un levier pour prévenir les violences, libérer la parole et construire une culture d'égalité et du consentement. La FSU a publié un livret afin de comprendre, identifier et agir. Elle poursuit également son combat pour un

budget à la hauteur de cet enjeu car le renforcement des services publics est indispensable pour lutter contre ce fléau.

Sigrid Gérardin



Le développement des compétences psychosociales pourrait aussi échapper à tout contrôle lors de séances menées par des intervenant-es non diplômé-es, en particulier auprès de jeunes repéré-es pour leur santé mentale fragile.

Extrait de la contribution FSU à la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant



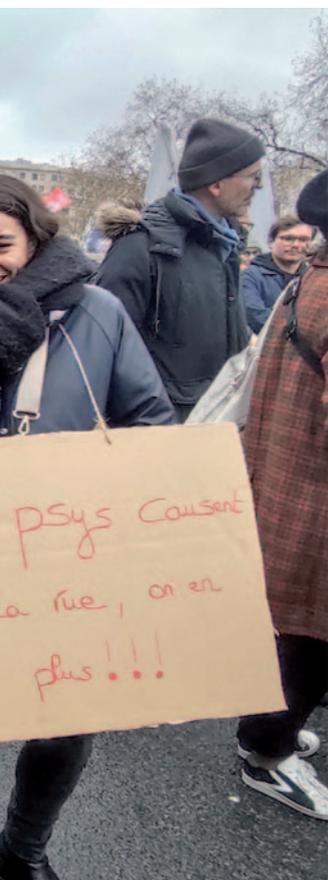
LA SANTÉ MENTALE DES ADOLESCENT-ES : ENJEU MAJEUR POUR L'ÉCOLE

La santé mentale des adolescent-es s'est gravement fragilisée. Cette dégradation, amorcée avant la pandémie, s'est accrue depuis. Troubles émotionnels, anxieux, dépressifs, isolement..., autant de signaux d'alerte qui se multiplient. Selon Santé publique France¹, près d'un-e jeune sur cinq a des symptômes de détresse psychologique, plus de la moitié des jeunes (51 % des collégien-nes et 58 % des lycéen-nes) expriment des « plaintes psychologiques ou somatiques récurrentes », un quart des lycéen-nes a déclaré avoir eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois. Les filles présentent une santé mentale moins bonne et un niveau de bien-être moins élevé que les garçons. Depuis 2018, la situation des collégiennes et lycéennes se dégrade d'ailleurs de façon plus marquée.

L'école réceptacle des souffrances

Face à cette réalité, l'école devient souvent le premier lieu où les difficultés se manifestent et parfois le seul espace d'écoute. Dans les lycées professionnels, la situation est particulièrement préoccupante. Les élèves cumulent souvent fragilités scolaires, sociales et psychologiques. Les professeur-es en première ligne ne peuvent ni ne doivent assumer seul-es cette mission.

Si l'institution scolaire joue un rôle essentiel dans la prévention, elle manque cruellement de moyens pour accompagner les élèves en souffrance. La santé scolaire est dramatiquement sous-dotée : une infirmière pour parfois 1000 élèves, un médecin scolaire pour 15 000



© Marie-Caroline Guérin



LE SAVIEZ-VOUS ?



© Marie-Caroline Guérin

EVARS

L'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité participe pleinement au bien-être et à la santé mentale des élèves. L'EVARS offre un cadre d'expression et de réflexion pour aborder les émotions, favoriser le respect de soi et des autres, prévenir les violences et comprendre le principe du consentement. Pour être efficace, l'EVARS doit s'inscrire dans une démarche collective : temps dédiés dans les emplois du temps, formation des personnels, intervention de professionnel·les qualifié·es, cohérence avec les actions de prévention menées dans l'établissement.

Développer l'EVARS, c'est donner à nos élèves des repères solides pour mieux vivre ensemble et devenir acteur de sa santé, c'est reconnaître qu'une éducation à la relation, à la tolérance et au respect fait partie intégrante d'une école qui leur apprend à prendre soin de soi. ■

E.C.

élèves. Ces professions souffrent d'un manque d'attractivité. Selon le SNICS-FSU, environ 7 800 médecins scolaires exercent actuellement dans des établissements, il en faudrait 15 000 de plus. Cette réalité rend illusoire toute prise en charge rapide et tout suivi régulier.

Prévenir pour agir

Le SNUEP-FSU rappelle que la santé mentale fait partie intégrante de la réussite éducative. Prévenir la souffrance psychique, c'est aussi agir sur les causes : les inégalités sociales, de genre, la dévalorisation de la voie professionnelle. C'est revendiquer un véritable service public de santé scolaire, avec un recrutement massif de personnels de santé, une formation renforcée des personnels éducatifs et du temps institutionnel pour la prévention. Parce que prendre soin des élèves, c'est aussi prendre soin de l'école. ■

Emmanuelle Cazach

1. C. Léon, E. Godeau, S. Spilka, I. Gillaizeau, Enquête *La santé mentale et le bien-être des collégiens et lycéens en France hexagonale*, 9 avril 2024, collection « Le point sur », Santepubliquefrance.fr



BON À SAVOIR

Les gestes auto-infligés (GAI) révélateurs du mal-être féminin

Depuis 2020 les taux d'hospitalisations pour tentatives de suicide et automutilations ont progressé deux fois plus chez les jeunes femmes que chez les hommes : + 46 % de 15 à 19 ans. Les plus touchées sont issues de familles monoparentales et modestes. Les inégalités de risque d'hospitalisation liées au genre et au niveau de vie se conjuguent donc.

Source : DREES, *Suicide : mal-être croissant des jeunes femmes et fin de vie - 6^e rapport / février 2025*, p. 142-143.

ET AUSSI

Face au malaise des jeunes, quelles solutions ?

Les jeunes sont conscient·es de leurs difficultés et proposent d'autres choix, notamment dans l'organisation de leur journée. La récente convention sur les temps de l'enfant a déjà formulé plusieurs propositions. Il s'agit d'abord d'alléger la charge de travail et de préserver des

temps libres. Ce sont aussi des journées plus courtes (9h-15h30) sur cinq jours et le choix de pratiques diverses (projets, sports et arts...). Ainsi, sont évoqués la création d'un enseignement pratique et citoyen et des cours de 45 minutes pour privilégier des séquences plus dynamiques et mieux adaptées à la concentration. Des solutions existent pour redonner du sens aux apprentissages et offrir un espace et un temps plus équilibrés, plus épanouissants dans la construction de leur futur. Un autre avenir est donc possible. ■

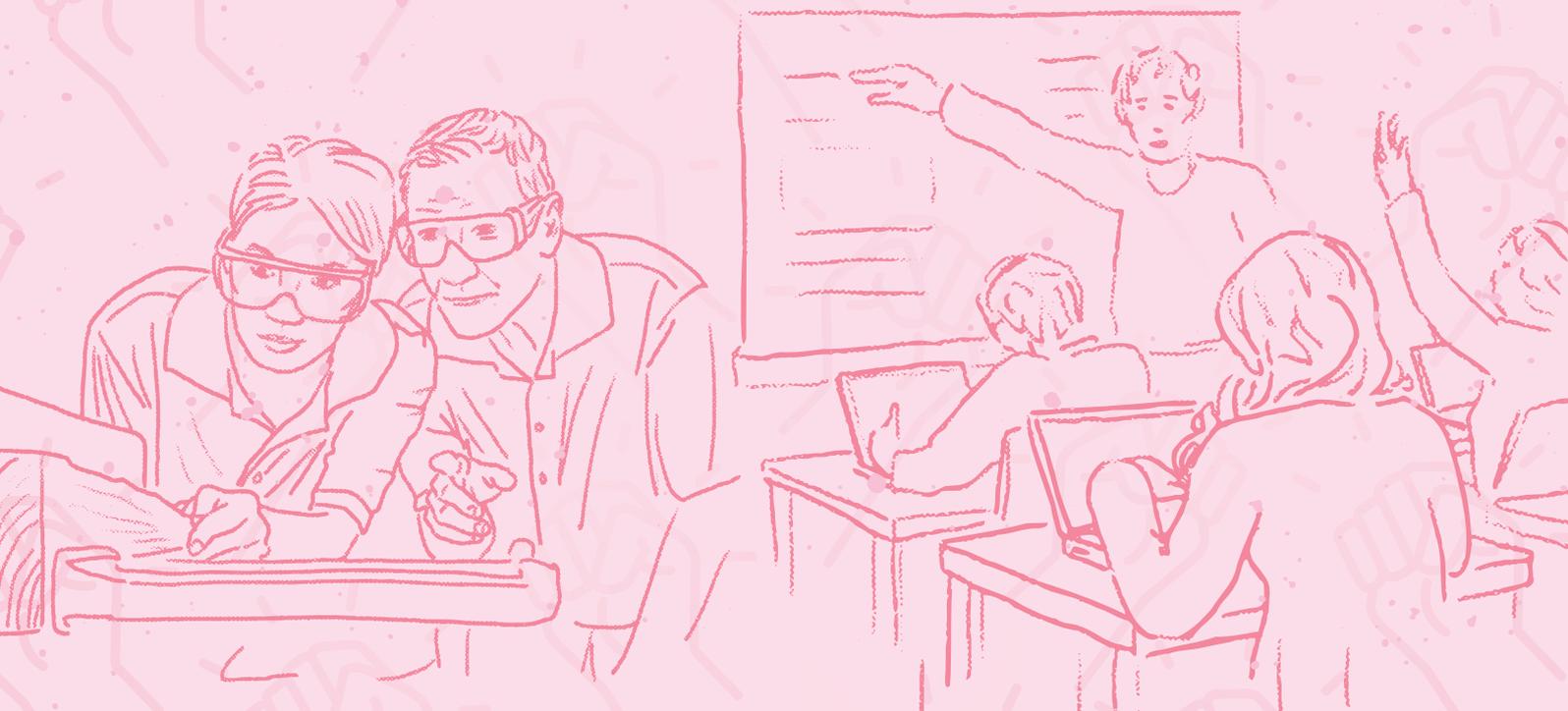
Olivier Baudouin

POU!

NOS ÉLÈVES

UNE AUTRE VOIE PRO

EST POSSIBLE !



SNU!EP



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL



S'UNIR POUR
NOS SALAIRES
NOS MÉTIERS
NOS ÉLÈVES

UNE AUTRE VOIE PRO
EST POSSIBLE !